

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 03162
Numéro SIREN : 418 166 096
Nom ou dénomination : OCTO-TECHNOLOGY

Ce dépôt a été enregistré le 02/03/2021 sous le numéro de dépôt 15883

Données d'identification

IDENTIFICATION DU DÉCLARANTSIREN

418166096

Code activité (NAF)

6202A

Désignation et adresse du déclarant :

SA OCTO TECHNOLOGY

CONSEILS EN SYSTEME

34 AVENUE DE L'OPERA

PARIS 75002

Téléphone

0170991564

ÉVÉNEMENTS IMPACTANT LA PÉRIODE OU LE DÉPOT :

Cession/ cessation d'activité ou décès de l'exploitant

Code monnaie :

EUR

Désignation du conseil :

IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

SIREN 418166096

Code activité (NAF) 6202A

Désignation et adresse

SA OCTO TECHNOLOGY

CONSEILS EN SYSTEME

34 AVENUE DE L'OPERA

PARIS 75002

Téléphone 0170991564

Dépôt normal ou provisoire de la déclaration : NOR

PROPRIETES FISCALES

Référence d'obligation fiscale (ROF) IS1

Catégorie fiscale BI

Régime fiscal : RN

Code IS/IR-BIC (si la catégorie fiscale = BIC/IS) IS

PERIODES

Date de début de l'exercice ou période N : 01/09/2019

Date de clôture de l'exercice ou période N : 31/08/2020

Durée de l'exercice ou période N : 12

Date d'arrêté provisoire des comptes :

Date de clôture de l'exercice ou période N-1 31/08/2019 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)

Durée de l'exercice ou période N-1 : 12 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)

Date limite de dépôt de la déclaration :

1 - BILAN ACTIF

DGFIP N° 2050 2020

Désignation de l'entreprise : <u>OCTO TECHNOLOGY</u>	Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois	<input type="text" value="12"/>
Adresse de l'entreprise : <u>34 AVENUE DE L'OPERA 75002 PARIS</u>	Durée de l'exercice précédent	<input type="text" value="12"/>
	si déposé néant, cochez la case :	<input type="checkbox"/>

				Exercice N clos le, 31/08/2020				
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	1 609 105	1 395 312	213 792	
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	3 000 000		3 000 000	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	6 047 475	3 531 234	2 516 240	
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
		IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (C)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
			Autres participations	CU	CV	1 382 039	453 537	928 501
Créances rattachées à des participations	BB		BC					
Autres titres immobilisés	BD		BE	226 551	226 551			
Prêts	BF	BG						
Autres immobilisations financières *	BH	BI	908 914		908 914			
TOTAL (II)		BJ	BK	13 174 085	5 606 636	7 567 448		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	14 640		14 640	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	27 836 625		27 836 625	
		Autres créances (3)	BZ	CA	14 547 390	1 146 530	13 400 860	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
	Disponibilités	CF	CG	305 807		305 807		
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	547 010		547 010		
	TOTAL (III)	CJ	CK	43 251 474	1 146 530	42 104 944		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	56 425 559	6 753 166	49 672 393		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :			Créances :			

2 - BILAN PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2020

Désignation de l'entreprise : OCTO TECHNOLOGY

Néant

			Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) *	(Dont versé : 509 525)	DA	509 525	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	13 371 083	
	Écarts de réévaluation (2) *	(dont écart d'équivalence : EK)	DC		
	Réserve légale (3)		DD	50 952	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* nt réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours :	B1)	DF		
	Autres réserves serve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	EJ)	DG		
	Report à nouveau		DH	902 160	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	3 484 637	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
		TOTAL (I)	DL	18 318 357	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
		TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	890 000	
	Provisions pour charges		DQ		
		TOTAL (III)	DR	890 000	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	6 791 460	
	Dettes fiscales et sociales		DY	22 375 771	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA	76	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	1 296 727	
		TOTAL (IV)	EC	30 464 035	
	Écarts de conversion passif *	(V)	ED		
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	49 672 393	
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
			Écart de réévaluation libre	ID	
			Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	30 464 035	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052 2020

Désignation de l'entreprise : OCTO TECHNOLOGY

Néant

		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	22 221	FB		FC	22 221	
	Production vendue	FD		FE		FF		
		FG	102 257 202	FH	1 078 026	FI	103 335 229	
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	102 279 424	FK	1 078 026	FL	103 357 450
	Production stockée *						FM	
	Production immobilisée *						FN	
	Subventions d'exploitation						FO	32 455
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)						FP	78 581
	Autres produits (1) (11)						FQ	2 206
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	103 470 693
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	33 139 820	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	2 852 330	
	Salaires et traitements *					FY	39 514 423	
	Charges sociales (10)					FZ	19 434 279	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{		- dotations aux amortissements *		GA	1 324 810
			}		- dotations aux provisions		GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	385 733	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	96 651 398	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	6 819 295	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *				(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	14 884	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	2 819	
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	17 703	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	901 383	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	18 466	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	919 849	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(902 146)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	5 917 149	

4 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2020

Désignation de l'entreprise : OCTO TECHNOLOGY

Néant

Exercice N

		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	119	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	119	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	105 064	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	202	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	105 266	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(105 147)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	983 028	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	1 344 337	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	103 488 517	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	100 003 880	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	3 484 637	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	30 520
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	11 383	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	801	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	2 040	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6 obligatoires A9		
		dont cotisations facultatives Madelin A7		
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Redressement suite controle fiscal	105 064			
Autres charges exceptionnelles	202			
Autres produits exceptionnels		119		
TOTAL GENERAL	105 266	119		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		
TOTAL GENERAL				

5 - IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2020

Désignation de l'entreprise : OCTO TECHNOLOGY

Néant

CADRE A	IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations						
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3				
INCO RP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	4 609 105	KE		KF		
CORPO RE LLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions				Dont Composants	M2		KP		KQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				Dont Composants	M3		KS		KT		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	1 543 564	KW		KX	22 070
		Matériel de transport *					KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	3 911 570	LC		LD	591 983
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
TOTAL III					LN	5 455 134	LO		LP	614 053		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T		
	Autres participations					8U	1 382 039	8V		8W		
	Autres titres immobilisés					1P	226 551	1R		1S	0	
	Prêts et autres immobilisations financières					1T	878 011	1U		1V	30 902	
	TOTAL IV					LQ	2 486 602	LR		LS	30 902	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	12 550 842	ØH		ØJ	644 956		
CADRE B	IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4				
					Par virement de poste à poste 1	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
INCO RP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	4 609 105	LW	IX	
CORPO RE LLES	Terrains					IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agenets et am. des constructions			IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenets, aménagements divers					IU		MM	1 565 634	MN	MO
		Matériel de transport					IV		MP		MQ	MR
		Matériel de bureau et mobilier informatique					IW	21 713	MS	4 481 840	MT	MU
		Emballages récupérables et divers *					IX		MV		MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA	NB	
	Avances et acomptes					NC		ND		NE	NF	
TOTAL III					IY	21 713	NG	6 047 475	NH	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7	ØW	
	Autres participations					IØ		ØX	1 382 039	ØY	ØZ	
	Autres titres immobilisés					II		2B	226 551	2C	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E	908 914	2F	2G	
	TOTAL IV					I3		NJ	2 517 505	NK	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4	21 713	ØK	13 174 085	ØL	ØM		

5 bis - TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION - GFiP N° 2054-bis 2020 SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **OCTO TECHNOLOGY** Néant X

Exercice N clos le : **31/08/2020**

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

6 - AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2020

Désignation de l'entreprise : OCTO TECHNOLOGY

Néant

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	1 094 898	PF	300 414	PG		PH	1 395 312
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	442 831	QE	221 082	QF		QG	663 914
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	2 070 381	QM	803 313	QN	6 374	QO	2 867 320
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III	QU	2 513 212	QV	1 024 396	QW	6 374	QX	3 531 234	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	ØN	3 608 110	ØP	1 324 810	ØQ	6 374	ØR	4 926 547	

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
TOTAL I							
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL II							
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL IV							
Total général (I + II + III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2020

Désignation de l'entreprise : OCTO TECHNOLOGY

Néant

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice			
		1	2	3	4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF			
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI			
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR			
TOTAL I	3Z		TS	TT	TU			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D			
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S			
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A			
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U			
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	80 599	5W	890 000	5X	80 599	5Y	890 000
TOTAL II	5Z	80 599	TV	890 000	TW	80 599	TX	890 000
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D		
		- corporelles	6E	6F	6G	6H		
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5		
		- titres de participation	9U	680 089	9V	9W	9X	680 089
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7	Ø8	Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P	6R	6S		
Sur comptes clients	6T		6U	6V	6W			
Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	1 135 147	6Y	11 383	6Z	7A	1 146 530	
TOTAL III	7B	1 815 236	TY	11 383	TZ	UA	1 826 619	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	1 895 835	UB	901 383	UC	80 599	UD	2 716 619
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE		UF	80 599		
	- financières		UG	901 383	UH			
	- exceptionnelles		UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2020

Extension 1

OCTO TECHNOLOGY

PROVISION POUR HAUSSE DES PRIX

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
--------------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
-----------------------------	--	--	--	--

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
--------------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
-----------------------------	--	--	--	--

PROVISIONS POUR IMPÔTS

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
--------------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
-----------------------------	--	--	--	--

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2020

Extension 2

OCTO TECHNOLOGY

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice
Pertes sur contrat	2 819		2 819	
Litige Prud'Hommes	77 780		77 780	
QSPN négative Appaloosa		890 000		890 000
TOTAL	80 599	890 000	80 599	890 000
SOMME DES EXTENSIONS	80 599	890 000	80 599	890 000

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice
TOTAL				
SOMME DES EXTENSIONS				

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRECIATION

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice
Provision compte courant Appaloosa	1 135 147	11 383		1 146 530
TOTAL	1 135 147	11 383		1 146 530
SOMME DES EXTENSIONS	1 135 147	11 383		1 146 530

**8 - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

DGFIP N° 2057 2020

Désignation de l'entreprise : OCTO TECHNOLOGY

Néant

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT	908 914	UV	0	UW	908 914		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			UX	27 836 625		27 836 625				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie*	(Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		ZI							
	Personnel et comptes rattachés			UY	21 220		21 220				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	1 684 614		1 684 614			
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	1 111 090		1 111 090			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN						
		Divers			VP	4 954		4 954			
	Groupe et associés (2)			VC	11 422 315		11 422 315				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	303 195		303 195				
	Charges constatées d'avance			VS	547 010		547 010				
	TOTAUX				VT	43 839 940	VU	42 931 026	VV	908 914	
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y								
Autres emprunts obligataires (1)			7Z								
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG							
	à plus d'1 an à l'origine			VH							
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A								
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	6 791 460		6 791 460					
Personnel et comptes rattachés			8C	7 984 696		7 984 696					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	6 423 397		6 423 397					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E							
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	6 838 602		6 838 602				
	Obligations cautionnées			VX							
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	1 129 075		1 129 075				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J								
Groupe et associés (2)			VI								
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	76		76					
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ								
Produits constatés d'avance			8L	1 296 727		1 296 727					
TOTAUX				VY	30 464 035	VZ	30 464 035				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK							

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

9 - DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A 2020

Désignation de l'entreprise : OCTO TECHNOLOGY		Néant <input type="checkbox"/>			
		Exercice N, clos le : 31/08/2020			
I. RÉINTÉGRATIONS		BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
		WA	3 484 637		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés			WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE 34 824	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG 152	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	2 277 443	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BI)	XX
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*			XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)			I7 1 344 338	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personne ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme			I8	
	- imposées au taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR)			ZN	
	- imposées au taux de 0%			WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			WO	
- Plus-values nettes à court terme			XR		
- Plus-values soumises au régime des fusions			WQ 86 022		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)				Y1	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y3	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				Y3	
			TOTAL I	WR 7 227 416	
II. DÉDUCTIONS		PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*				WS	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WT	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			WU 862 632	
				WV	
				WH	
				WP	
				WW	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %			WB	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *			I6	
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :			WZ		
((Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation			2A		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)				XA	
Mesures d'incitation	Dédouation autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.			ZX	
	Majoration d'amortissement*			ZY	
	Abattement sur bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6	Sociétés investissements immobilier cotées (art. 208c)	K3
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et 44 octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)	PC
Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
Zone franche d'activités NG (art. 44 quaterdecies)			XC		
Zone de développement prioritaire (art. 44 Septedecies)			PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)				XS	
Dédouations diverses à détailler sur feuillet séparé (2058-A Ext 2)	Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)	X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH	
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	YA	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	YC	
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	YB	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	YD	
	Créance dégagée par le report en arrière du déficit	ZI			
Dédouation des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL			TOTAL II	XH 862 632	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :			XI 6 364 784		
} bénéfice (I moins II)			XJ		
} déficit (II moins I)			XL		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*			ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			XL		
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN 6 364 784		

10 - DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B 2020

Désignation de l'entreprise : OCTO TECHNOLOGY

Néant

I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT		3 280 707
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)	9B	105 064	9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)	9H	901 383	9J
Charges à payer			
Participation	9K	983 028	9L 609 710
Effort construction	9M	173 603	9N 147 955
C3S	9P	114 365	9R 104 967
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)	9S	1 270 996	9T 862 632
TOTALAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	2 277 443	YO 862 632
		ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* [Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT](#)

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11 - TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2020

Désignation de l'entreprise : OCTO TECHNOLOGY										Néant <input type="checkbox"/>						
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	4 171 820	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	}	réserves légales	ZB								
							Autres réserves	ZD								
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	1 214 161		Dividendes	ZE	4 483 822									
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF										
	TOTAL I	ØF	5 385 982		Report à nouveau	ZG	902 160									
										(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)						
										TOTAL II		5 385 982				
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)																
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :						
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail)										J7		YQ			
	– Engagements de crédit-bail immobilier												YR			
	– Effets portés à l'escompte et non échus												YS			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	– Sous-traitance												YT	19 151 976		
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)										J8	3 901 351	XQ	3 934 956		
	– Personnel extérieur à l'entreprise												YU	58 426		
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)												SS	755 009		
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages												YV			
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)										ES		ST	9 239 451		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052												ZJ	33 139 820		
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE												YW	1 305 809		
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)										ZS		9Z	1 546 521		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052												YX	2 852 330		
T.V.A.	– Montant de la T.V.A. collectée												YY	22 650 514		
	– Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations												YZ	6 963 038		
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DSN de 2019) *												ØB	36 503 243		
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *												ØS			
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *												ZK	1,21 %		
	– Numéro de centre de gestion agréé *										XP		– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR
– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice												RG				
– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI												RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA	6 364 784	Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL							
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC							
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD	55 791 897	Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO							
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF							
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère 2 si société filiale										JH	FIL	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	47783261200014	

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2058 - NOT pour le régime de groupe

12 - DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES DGFIP N° 2059-A 2020

 Désignation de l'entreprise : **OCTO TECHNOLOGY**

 Néant X

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
1		2	3	4	5	6
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
7		8	9	10			11
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9)					
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)	(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
		CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % (1)					

* Cliquez sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

13 - AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFIP N° 2059-B 2020

Désignation de l'entreprise : OCTO TECHNOLOGY Néant X

A - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente <i>(art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)</i>				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée	N - 1			
	différente <i>(art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI)</i>	N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
	(à préciser) au titre de :	N - 6			
		N - 7			
	N - 8				
	N - 9				
	TOTAL 2				

B - PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

© Invoice - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

14 - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

DGFIP N° 2059-C 2020

Désignation de l'entreprise : OCTO TECHNOLOGY

Néant

- (1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 (2) Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% (1) ou de 12,8 % (2)

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1) *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1) *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8%	Solde des moins-values à 12,8 %
1	2	3	4
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.7= 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 19 % 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % Ou À 16,5 % (1)		
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

15 - RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : OCTO TECHNOLOGY

 Néant X

I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice 1	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année 2	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice 5
		donnant lieu à complément d'impôt 3	ne donnant pas lieu à complément d'impôt 4	

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTEE**

DGFIP N° 2059-E 2020

Désignation de l'entreprise : **OCTO TECHNOLOGY** Néant

Exercice ouvert le : **01/09/2019** et clos le : **31/08/2020** Durée en nombre de mois : **12**

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel :	YP	618
dont apprentis	YF	1
dont handicapés	YG	4
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	103 357 450
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
Total 1	OX	103 357 450

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultats sur opérations faites en commun	OH	2 206
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	32 455
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	802
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
Total 2	OM	35 463

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	29 174 344
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	19 816
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	345 293
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY	
Total 3	OJ	29 539 453

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	OG	73 853 461
-----------------------------	------------------------------------	----	------------

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	73 853 461
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----	------------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Entreprise mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE)	EV	<input checked="" type="checkbox"/>
----------------------------------------------------------------------------------------------	----	-------------------------------------

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	103 357 450
-----------------------------------------------------------------------------------------------	----	-------------

Effectifs au sens de la CVAE	EY	618
------------------------------	----	-----

Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
-------------------------------------------------------------	----	--

Période de référence	du	GY	01/09/2019	au	GZ	31/08/2020
----------------------	----	----	------------	----	----	------------

Date de cessation	HR	
-------------------	----	--

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

17 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2020

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 / 1

Néant

EXERCICE CLOS LE N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	5 095 253
---------------------------------------------------------------------------	-----------	---	----------------------------------------------------	-----------	-----------

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	
-----------------------------------------------------------------------------	-----------	--	----------------------------------------------------	-----------	--

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom Patronimique et prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom Patronimique et prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* [Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT](#)

18 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2020

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 / 1 (1)

Néant

EXERCICE CLOS LE N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

Forme juridique	<input type="text" value="SDM"/>	Dénomination	<input type="text" value="OCTO TECHNOLOGY"/>		
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text" value="99,90"/>		
Adresse :	N° <input type="text" value="28"/>	Voie	<input type="text" value="RUE JBEL OUKAIMDEN"/>		
	Code Postal <input type="text" value="1000"/>	Commune	<input type="text" value="RABAT, AGDAL"/>	Pays	<input type="text" value="MA"/>

Forme juridique	<input type="text" value="SAS"/>	Dénomination	<input type="text" value="APPALOOSA TECHNOLOGY"/>		
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text" value="801364258"/>	% de détention	<input type="text" value="100,00"/>		
Adresse :	N° <input type="text" value="34"/>	Voie	<input type="text" value="AVENUE DE L'OPERA"/>		
	Code Postal <input type="text" value="75002"/>	Commune	<input type="text" value="PARIS"/>	Pays	<input type="text" value="FR"/>

Forme juridique	<input type="text" value="AUS"/>	Dénomination	<input type="text" value="OCTO TECHNOLOGY PTY"/>		
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text" value="100,00"/>		
Adresse :	N° <input type="text" value="263"/>	Voie	<input type="text" value="CLARENCE STREET"/>		
	Code Postal <input type="text" value="2000"/>	Commune	<input type="text" value="SYDNEY"/>	Pays	<input type="text" value="AU"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>		
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>		
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>		
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>		
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>		
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>		
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>		
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>		
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>		
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>		
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 01/09/2019 et clos le 31/08/2020 Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

Si PME innovantes cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société: OCTO TECHNOLOGY SIRET 41816609600069

Adresse du siège social: Ancienne adresse en cas de changement:

34 AVENUE DE L'OPERA
PARIS 75002**REGIME FISCAL DES GROUPES**

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées CONSEILS EN SYSTEME Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31 %	5 864 784	Bénéfice imposable à 28%	500 000	Bénéfice imposable à 15%	
	Déficit		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			

2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
	PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quinquies)			

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Pôle de compétitivité	Société d'investissement immobilier côtée
Entreprises nouvelles art. 44 septies	Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies	Territoire entrepreneur, art 44 octies A	Autres dispositifs	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé SAP

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: Nom et adresse du conseil:

S/I: (Société/Indépendant) : Tél :

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:

Visa : CGA Visa : Viseur conventionné N° d'agrément :

Nom : Tél :

Adresse :

DÉCOMPOSITION DU RÉSULTAT ET DES OBLIGATIONS DE DISTRIBUTION Y AFFÉRENTES

SCIICSUIVI
2020

OCTO TECHNOLOGY

	Montant du résultat		Obligations de distribution	
			N + 1	N + 2
Location (1)				
Plus values de cession (1)				
Dividendes (1)				
Résultat exonéré	Total		Total	
Résultat imposable				
Résultat comptable (2)				

(1) Y compris quote-part résultat sociétés et organismes visés à l'article 8 du CGI

(2) Résultat de l'exercice corrigé du report à nouveau et diminué des sommes à porter en réserve en application de la loi

SUIVI DES OBLIGATIONS DE DISTRIBUTION EFFECTUEE EN N

Exercice d'origine du résultat exonéré	Obligations			Résultat comptable de l'exercice N-1	Distributions effectuées en N	Obligations à reporter	
	Obligations reportées		Obligations en N			3	4
	3	4					
N - 1							
N - 2							
N - 3							
N - 4							
N - 5							
Total :				Total :			

(3) A servir uniquement dans le cas où les obligations de distribution relative au résultat de l'exercice n'ont pas été satisfaites l'exercice suivant à raison de l'insuffisance du résultat comptable.

(4) A servir uniquement dans le cas où les obligations de distribution relatives aux plus-values de cession de l'exercice n'ont pas été satisfaites l'exercice suivant.

OCTO TECHNOLOGY SAS
Société par Actions Simplifiée
au capital de 509.525,30 euros
siège social : 34 avenue de l'Opéra, 75002 Paris
R.C.S. : 418 166 096 Paris
Ci-après la Société

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 26 FEVRIER 2021

Au siège social de la Société,

Accenture Holdings France SAS, Société par actions simplifiée, au capital social de 407.037.000 euros dont le siège social est situé 118-122, avenue de France - 75013 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 477 832 612, représentée par son Président, Monsieur Marc Dijks,

Agissant en sa qualité d'associé unique (ci-après l'« Associé Unique ») propriétaire de l'ensemble des actions composant le capital social de la Société,

Connaissance prise des documents suivants :

- une copie de la lettre d'information adressée au Commissaire aux comptes et au Comité Social Economique,
- une copie des statuts de la Société,
- les comptes annuels au 31 août 2020,
- le rapport de gestion,
- le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, et
- le projet de décision adressé à l'Associé Unique.

A pris les décisions sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport du Président sur la gestion et les opérations sociales concernant l'exercice clos au 31 août 2020,
- lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 août 2020,
- approbation des comptes, de l'exercice clos au 31 août 2020 et des rapports ci-dessus ; quitus au Président,

- affectation du résultat de l'exercice clos au 31 août 2020, proposition de distribuer un dividende,
- conventions réglementées,
- pouvoirs pour les formalités.

Il est rappelé que l'ensemble des documents prévus par la loi a été tenu à la disposition de l'Associé Unique au siège social conformément aux dispositions des statuts de la Société, ce qui est reconnu exact par l'Associé Unique présent.

Les sociétés KPMG SA et Mazars, Commissaires aux comptes, ont été régulièrement informées par courrier des décisions devant être prises ce jour par l'Associé Unique sont absentes et excusées.

Le Comité Social Economique a aussi été informé selon les formalités prévues par la loi.

PREMIERE DECISION - APPROBATION DES COMPTES

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et des rapports des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos, tels qu'ils ont été établis et présentés, et qui font apparaître un bénéfice comptable de 3 484 637,15 €.

En conséquence, l'Associé Unique donne quitus au Président de sa gestion au titre de l'exercice clos.

L'Associé Unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Cette décision est acceptée par l'Associé Unique.

DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT

Le montant du bénéfice net comptable de l'exercice s'élève à 3 484 637,15 €.

En tenant compte du Report à Nouveau créateur de 902 160,01 € le bénéfice distribuable s'élève à 4 386 797,16 € .

L'Associé Unique décide l'affectation suivante :

- 4 381 917,58 € à une distribution de dividendes,
- 4 879,58 € soit le solde, au compte de Report à Nouveau.

Le dividende est ainsi de 0,86 € pour chacune des 5 095 253 actions composant le capital social.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende net	Dividende par action	Nombre d'actions concernées
31/08/2019	4 483 823 €	0,88 €	5 095 253
31/08/2018	6 267 161 €	1,23 €	5 095 253
31/12/2017	1 987 149 €	0,39 €	5 095 253

Cette décision est acceptée par l'Associé Unique.

TROISIEME DECISION - CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'Associé Unique, conformément aux dispositions de l'article L.227-10 du Code de Commerce, prend acte qu'au cours de l'exercice clos au 31 août 2020 aucune convention réglementée nouvelle n'est intervenue.

Cette décision est acceptée par l'Associé Unique.

QUATRIEME DECISION - POUVOIR POUR LES FORMALITES

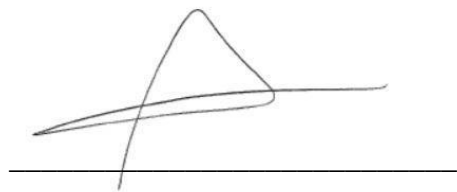
L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal et notamment à Lextenso pour effectuer toutes formalités prévues par la loi.

Cette décision est acceptée par l'Associé Unique.

*

* *

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé Unique.



Pour Accenture Holdings France SAS
Représenté par Marc Dijks

TRANSLATION FOR CONVENIENCE

OCTO TECHNOLOGY SAS
Simplified Limited Company with company capital of 509.525,30 euros
Head office : 34 Avenue de l'Opéra, 75002 Paris
418 166 096 RCS PARIS
Hereinafter the Company

MINUTES FOR THE DECISIONS OF SOLE SHAREHOLDER
OF 26TH FEBRUARY 2021

At the Company's head office,

Accenture Holdings France SAS, Simplified Limited Company, with company capital of 407.037.000 euro whose head office is located at 118-122, avenue de France - 75013 Paris, registered under the number Paris - 477 832 612, represented by its President, Mr. Marc Dijks, acting as a sole shareholder (the "Sole Shareholder") who owns all of the shares that make up the Company's capital,

Taking due note of the following documents :

- a copy of the informative letter addressed to the External Auditors and to the Company's Works Council,
- a copy of the Company's articles of association,
- the annual financial statements as of August 31st 2020,
- the management report,
- the External Auditors' report,
- the draft decision addressed to the Sole Shareholder.

Took the decisions based on the following Agenda:

- reading the President's report on management and social operations for the fiscal year ended on August 31st 2020,
- reading the External Auditors' report on the annual financial statements of the Financial Year,
- approval of the financial statements,
- allocation of the result,
- regulated agreements,
- power of attorney for formalities.

It is recalled that all the documents provided by the law have been made available to the Sole Shareholder at Company's head office in accordance with the provisions of the company's articles of association, which is recognized as accurate by the present Sole Shareholder.

The companies KPMG SA and Mazars, External Auditors has been regularly informed by mail of the decisions to be taken today by the Sole Shareholder, are absents and excused.

The Company's Works Council has also been informed according to the conditions and formalities provided by the law.

FIRST DECISION - APPROVAL OF THE FINANCIAL STATEMENTS

The Sole Shareholder, after reading the management report and the External Auditors' report, approves the annual financial statements of Fiscal Year, as they have been drawn up and presented, and which show an accounting profit of 3 484 637,15 €..

As a result, the Sole Shareholder gives the President discharge in respect of his management under the Financial Year.

The Sole Shareholder takes formal note that the financial statements for the fiscal year just ended do not include non-deductible expenses from the taxable income.

This decision is accepted by the Sole Shareholder.

SECOND DECISION - ALLOCATION OF THE RESULT

The net profit for the fiscal year just ended amounts to 3 484 637,15 €.

Taking into account the Creditor Retained Earnings of 902 160,01 € the distributable profit amounts to 4 386 797,16 €.

The Sole Shareholder decides the following assignment :

- 4 381 917,58 € € to dividend distribution,
- 4 879,58 € representing the balance, to the Retained Earnings Account.

The dividend is thus of 0,86 € for each of the 5 095 253 shares comprising the share capital.

In accordance with the provisions of Article 243 bis of the General Tax Code, it is recalled that the Company has distributed dividends for the last three fiscal years:

Exercice	Dividende net	Dividende par action	Nombre d'actions concernées
31/08/2019	4 483 823 €	0,88 €	5 095 253
31/08/2018	6 267 161 €	1,23 €	5 095 253

This decision is accepted by the Sole Shareholder.

THIRD DECISION - REGULATED AGREEMENTS

The Sole Shareholder, in accordance with the provisions of Article L.227-10 of the Code of Commerce, takes note that during the past Financial Year no new regulated agreements have been entered into.

This decision is accepted by the Sole Shareholder.

FOURFTH DECISION - POWER OF ATTORNEY FOR FORMALITES

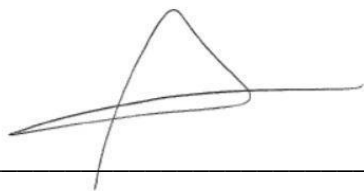
The Sole Shareholder gives all powers to the bearer of an original, a copy or an excerpt from these Minutes and in particular to Lextenso to carry out all formalities provided by law.

This decision is accepted by the Sole Shareholder.

*

* *

From all of the above, the present Minutes have been drawn up, which was signed by the Sole Shareholder.



For Accenture Holdings France SAS
Represented by Mr. Marc Dijks



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

mazars

Mazars
Tour Exaltis
61 rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense
France

*Octo Technology S.A.S. (ex-Octo
Technology S.A.)*

***Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes annuels***

Exercice clos le 31 août 2020
Octo Technology S.A.S. (ex-Octo Technology S.A.)
34 avenue de l'Opéra - 75002 Paris
Ce rapport contient 15 pages



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

mazars

Mazars
Tour Exaltis
61 rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense
France

Octo Technology S.A.S. (ex-Octo Technology S.A.)

Siège social : 34 avenue de l'Opéra - 75002 Paris
Capital social : €509 525,30

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2020

A l'attention de l'Associé unique de la société Octo Technology S.A.S. (ex-Octo Technology S.A.),

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Octo Technology S.A.S. (ex-Octo Technology S.A.) relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents qui vous ont été adressés sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 17 février 2021

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Guillaume Livet
Associé

Paris La Défense, le 17 février 2021

Mazars



Thierry Blanchetier
Associé

COMPTES ANNUELS AU 31 AOUT 2020

Compte de résultat

<i>en milliers d'euros</i>	31 août 2020	31 août 2019
Chiffre d'affaires	103 357	83 968
Production immobilisée	-	42
Subventions d'exploitation	32	-
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	79	7
Autres produits	2	181
Produits d'exploitation	103 471	84 198
Autres achats et charges externes	(33 140)	(25 015)
Impôts et taxes	(2 853)	(2 453)
Salaires	(39 514)	(33 983)
Charges sociales	(19 434)	(16 379)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(1 322)	(1 783)
Autres charges	(386)	-
Charges d'exploitation	(96 648)	(79 613)
Résultat d'exploitation	6 822	4 585
Produits financiers	15	37
Charges financières	(920)	(1 474)
Résultat financier	(905)	(1 437)
Résultat courant avant impôt	5 917	3 148
Produits exceptionnels	-	34
Charges exceptionnelles	(105)	(209)
Résultat exceptionnel	(105)	(175)
Participation des salariés	(983)	(610)
Impôt sur les bénéfices	(1 344)	(1 149)
RESULTAT NET	3 485	1 214

Bilan

<i>en milliers d'euros</i>	31 août 2020			31 août 2019
	Brut	Amt / Dép	Net	Net
Immobilisations incorporelles	4 609	1 395	3 214	3 514
Immobilisations corporelles	6 048	3 531	2 516	2 942
Immobilisations financières	2 519	680	1 837	1 807
Actif immobilisé	13 176	5 606	7 567	8 263
Créances clients	27 837		27 837	33 309
Autres créances	14 545	1 147	13 400	3 990
Avances et acomptes versés sur commandes	15		15	225
Disponibilités	306		306	3 659
Actif circulant	42 704	1 147	41 557	41 183
Charges constatées d'avance	547		547	357
Ecart de conversion actif				
TOTAL ACTIF	56 425	6 753	49 672	49 803
Capital			510	510
Primes			13 371	13 371
Réserve légale			51	51
Report à nouveau			902	4 172
Résultat de l'exercice			3 485	1 214
Capitaux propres			18 318	19 318
Provisions pour risques			890	81
Provisions pour charges			-	-
Provisions			890	81
Emprunts et dettes financières			-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			6 791	5 971
Dettes fiscales et sociales			22 375	18 599
Autres dettes			-	3 943
Dettes			29 166	28 513
Produits constatés d'avance			1 297	1 891
Ecart de conversion passif			-	-
TOTAL PASSIF			49 672	49 803

Notes annexes aux comptes annuels

1. Faits significatifs de l'exercice

L'exercice clos le 31 août 2020 a été marqué par les évènements suivants :

1.1 Impact de la crise sanitaire

La crise sanitaire a eu un fort impact organisationnel sur la société.

La société OCTO Technology a tout d'abord été dans l'obligation d'adapter rapidement son mode de fonctionnement en développant un environnement de travail à distance pour l'ensemble de ses salariés, afin de permettre la continuité de son exploitation.

Certains clients, très impactés par la crise, ont drastiquement réduit leur demande, notamment dans le secteur du retail ou de l'énergie, et principalement pour nos missions de conseil ou de formation. A l'inverse, la société a connu une demande accrue pour les projets du secteur public.

En cohérence avec la politique du Groupe Accenture, la société OCTO Technology n'a pas fait appel aux aides de l'Etat (chômage partiel, décalage dans le paiement des taxes ou charges sociales etc...)

1.2 Arrêt de l'activité de la filiale Appaloosa

Le comité de Direction de la société OCTO Technology a annoncé l'arrêt de l'activité de la société Appaloosa sur le second semestre de l'exercice, devant les pertes financières accumulées par la filiale.

1.3 Changement d'actionnariat

La société PACH Invest SAS a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine dans la société Accenture Holdings France SAS à la date du 29 août 2020. Les titres d'OCTO Technology sont depuis détenus à 100% par la société Accenture Holdings France SAS.

2. Règles et méthodes comptables

2.1 Référentiel

Les comptes annuels au 31 août 2020 ont été établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France et conformément aux dispositions du règlement n°2014-03 modifié de l'Autorité des Normes Comptables relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.2 Frais de recherche et développement

Les coûts de développement des projets répondant aux critères d'activation définis à l'article 212-3 du règlement ANC n°2014-03 sont comptabilisés à l'actif, conformément à la méthode préférentielle préconisée.

2.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, et se composent de logiciels et licences. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur une durée de 1 à 5 ans.

En janvier 2019, les plateformes d'Expertises « Digital Delivery » et « Applied Intelligence » d'Accenture ont été cédées à la société OCTO Technology, l'objectif de cette cession étant d'harmoniser les offres « Digital » au sein du Groupe. Les collaborateurs d'Accenture rattachés aux activités cédées ont été automatiquement transférés au sein d'OCTO Technology et une convention de

successor a été signée en date du 18 décembre 2018 moyennant une contrepartie financière de 3 millions d'euros, comptabilisée en immobilisation incorporelle. Cette convention de successeur fait l'objet d'un test de dépréciation chaque année à la date de clôture.

2.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, majoré des frais nécessaires à leur mise en état d'utilisation. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Agencements, aménagements, installations : 7 à 15 ans
- Matériel informatique : 3 à 5 ans
- Matériel et mobilier de bureau : 5 ans
- Véhicule de tourisme : 5 ans

2.5 Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur prix d'acquisition. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire, estimée en fonction de la quote-part de situation nette détenue et des perspectives de rentabilité de la filiale, est inférieure à la valeur comptable.

2.6 Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

2.7 Créances et dettes

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation des créances est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.8 Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion. Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision en totalité.

2.9 Reconnaissance du chiffre d'affaires

La méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires et des coûts dépend de la nature de la prestation :

- Pour les prestations en régie, le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure du temps consommé.
- Pour les prestations au forfait, le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure de la réalisation de la prestation selon la méthode à l'avancement.

2.10 Impôts sur les sociétés

Conformément à la note d'information de l'ANC en date du 11 janvier 2011 relative aux comptes individuels, la comptabilisation du crédit d'impôt recherche (CIR) est maintenue en diminution de la charge d'impôt sur les sociétés.

Le montant du CIR comptabilisé au titre de l'exercice 2020 s'élève à 601 milliers d'euros.

2.11 Changement de méthode et d'estimation

Néant.

2.12 Identité de la société consolidante

Les comptes de la Société sont consolidés par Accenture PLC, 1 Grand Canal Square, Grand Canal Harbour, Dublin 2, Ireland.

3. Immobilisations incorporelles et corporelles

3.1 Valeurs brutes

<i>en milliers d'euros</i>	31/08/19	Acquisitions	Diminutions	31/08/20
Logiciels, licences	1 609			1 609
Autres immobilisations incorporelles	3 000			3 000
Installations et agencements divers	1 544	22		1 566
Matériel de bureau et informatique	2 267	580	(22)	2 825
Mobilier de bureau	1 645	12		1 657
TOTAL	10 065	614	(22)	10 657

Les acquisitions de l'exercice correspondent principalement à des ordinateurs et à du matériel informatique.

3.2 Amortissements

<i>en milliers d'euros</i>	31/08/19	Dotations	Reprises	31/08/20
Logiciels, licences	(1 095)	(300)		(1 395)
Installations et agencements divers	(443)	(221)		(664)
Matériel de bureau et informatique	(1 615)	(653)	6	(2 262)
Mobilier de bureau	(455)	(150)		(605)
TOTAL	(3 608)	(1 325)	6	(4 926)

Les autres immobilisations incorporelles, correspond à une convention de successeur, fait l'objet d'un test de dépréciation chaque année. Aucun indice de perte de valeur n'a été constaté au 31 août 2020.

4. Immobilisations financières

<i>en milliers d'euros</i>	31/08/19	Acquisitions	Diminutions	31/08/20
Titres de participation	1 382			1 382
Titres immobilisés	227			227
Dépôts et cautionnements versés	878	31		909
TOTAL	2 487	31	-	2 518

5. Dépréciations d'actifs

<i>en milliers d'euros</i>	31/08/19	Dotations	Reprises	31/08/20
Titres de participation	(454)			(454)
Titres immobilisés	(227)			(227)
Compte courant filiales	(1 135)	(12)		(1 147)
Créances clients	-			-
TOTAL	(1 816)	(12)	-	(1 828)

Depuis l'exercice 2019, les titres des filiales OCTO Australie et Appaloosa ainsi que le compte courant avec Appaloosa sont entièrement dépréciés. Les titres immobilisés correspondent à des titres « the Refiners » et sont également entièrement dépréciés depuis l'exercice précédent.

6. Capitaux propres

<i>en milliers d'euros</i>	31/08/19	Affectation du résultat	Distribution dividendes	Résultat de l'exercice	Autres variations	31/08/20
Capital social	510					510
Prime d'émission	13 371					13 371
Réserve légale	51					51
Report à nouveau	4 172	1 214	(4 484)			902
Résultat de l'exercice	1 214	(1 214)		3 485		3 485
TOTAL	19 318	-	(4 484)	3 485	-	18 318

7. Capital social

7.1 Composition du capital

Le capital de la société s'élève à 509 525,30 euros au 31 août 2020, se composant en 5 095 253 actions ordinaires, entièrement libérées, d'une valeur nominale de 0,1 euro.

7.2 Variation du capital au cours de l'exercice

Il n'y a pas eu de variation du capital au cours de l'exercice écoulé.

8. Provisions

<i>en milliers d'euros</i>	31/08/2019	Dotations	Reprises sans utilisation	Reprises avec utilisation	31/08/2020
Provision pour risques – litiges prud'homaux	78		(68)	(10)	-
Provision pour risques – QPSN négative filiales		890			890
Provisions pour risques - autres	3		(3)		-
TOTAL	81	890	(71)	(10)	890

La provision pour quote-part de situation nette négative correspond à une provision complémentaire aux dépréciations du compte courant et des titres pour couvrir le montant des capitaux propres négatifs de la filiale Appaloosa.

9. Etat des créances et des dettes

9.1 Etat des créances par échéance

<i>en milliers d'euros</i>	Montant brut	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Titres immobilisés	227	227		
Dépôts et cautionnements	909			909
Créances clients	27 837	27 837		
Personnel et comptes rattachés	21	21		
Etat - Impôts sur les bénéfices	1 684	1 684		
Etat - TVA	1 111	1 111		
Compte courant des filiales	1 147	1 147		
Compte courant des sociétés du groupe	10 276	10 276		
Avance trésorerie sociétés du groupe	300	300		
Autres créances	8	8		
Charges constatées d'avance	547	547		
TOTAL	44 067	43 158		909

9.2 Etat des dettes par échéance

<i>en milliers d'euros</i>	Montant brut	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes fournisseurs	6 791	6 791		
Personnel et comptes rattachés	7 985	7 985		
Dettes sociales	6 423	6 423		
Etat – TVA	6 839	6 839		
Etat – Autres impôts et taxes	1 129	1 129		
Autres dettes	-	-		
Produits constatés d'avance	1 297	1 297		
TOTAL	30 464	30 464	-	-

10. Produits et charges constatés d'avance

10.1 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 1 297 milliers d'euros, sont exclusivement à caractère d'exploitation et correspondent aux prestations facturées en avance aux clients.

10.2 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 547 milliers d'euros et sont également exclusivement à caractère d'exploitation.

11. Produits à recevoir et charges à payer

11.1 Produits à recevoir

<i>en milliers d'euros</i>	31/08/2020
Clients – Factures à établir	12 180
TOTAL	12 180

11.2 Charges à payer

<i>en milliers d'euros</i>	31/08/2020
Fournisseurs - Factures non parvenues	4 978
Personnel - Congés et RTT à payer	2 312
Provision participation des salariés	983
Provision primes à verser	4 500
Provision charges sociales à payer	3 422
Personnel - Charges à payer	872
Etat - Charges à payer	828
TOTAL	17 894

12. Ventilation du chiffre d'affaires

<i>en milliers d'euros</i>	France	Export	TOTAL
Ventes de biens	-	-	-
Prestations de services	102 279	1 078	103 357
TOTAL	102 279	1 078	103 357

13. Résultat financier

<i>en milliers d'euros</i>	31/08/2020
Dotation pour provision quote-part de situation nette négative des filiales	(890)
Dotation pour dépréciation comptes courant filiales	(11)
Autres produits et charges financières	(4)
TOTAL	(905)

14. Résultat exceptionnel

<i>en milliers d'euros</i>	31/08/2020
Redressement fiscal	(105)
Autres charges et produits exceptionnels	-
TOTAL	(105)

A la suite d'un contrôle fiscal réalisé entre février 2019 et mars 2020, la société a été notifiée d'une rectification s'élevant à 105 milliers d'euros (dont 100 k€ sur la méthode de valorisation de certaines charges patronales du CIR et 5 k€ sur une erreur de calcul du résultat fiscal).

15. Impôts sur les bénéfices

15.1 Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

<i>en milliers d'euros</i>	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat après impôt
Résultat courant, après participation	4 934	(1 344)*	3 590
Résultat exceptionnel	(105)	-	(105)
Résultat comptable	4 828	(1 344)	3 485

* La charge courante d'impôt inclut le crédit d'impôt recherche (CIR) 2020 d'un montant de 601 milliers d'euros.

15.2 Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

<i>en milliers d'euros</i>	Base d'imposition
Contribution sociale de solidarité des sociétés	114
Participation des salariés	968
Effort construction	174
Plus-value latente	-
Allègements de la dette future d'impôt (en base)	1 256
Néant	-
Accroissements de la dette future d'impôt (en base)	-

16. Engagements financiers hors bilan

Le montant des engagements de retraites et assimilés incluant les charges sociales afférentes s'élève à 2 750 milliers d'euros au 31 août 2020. Aucune provision n'est constituée à ce titre dans les comptes sociaux, la société n'ayant pas historiquement opté pour la méthode préférentielle.

Enfin la société a signé un bail le 26 avril 2016 pour des locaux au 34 avenue de l'Opéra, prenant effet le 15 novembre 2016 et d'une durée de 9 ans ferme, pour un loyer annuel brut de 3 400 milliers d'euros hors taxes et hors charges, avec une franchise de loyer couvrant les 18 premiers mois étalée sur la durée du bail.

17. Tableau des filiales et participations

17.1 Renseignements détaillés sur les filiales et participations

<i>en milliers de devises locales</i>	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue en %	Résultat net
Filiales (détenues à + de 50%)				
OCTO Technology SA – Maroc (MAD)	300	30 250	99,90%	(15 115)
OCTO Technology PTY Ltd – Australie (AUD)	150	1 267	100,00%	-
Appaloosa Technology SAS (EUR)	250	(1 282)	100,00%	(1 003)
Participations (entre 10 et 50%)				
Néant	-	-	-	-

17.2 Renseignements globaux sur les filiales et participations

<i>en milliers d'euros</i>	Filiales		Participations	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
Valeur comptable des titres détenus				
Brute	345	1 037	-	-
Nette	-	929	-	-
Valeur comptable des prêts et avances en compte courant				
Brute	1 147	-	-	-
Nette	-	-	-	-

18. Rémunération des organes de direction et de surveillance

<i>en euros</i>	Directoire	Conseil de surveillance
Rémunérations brutes versées au 31 août 2020	177 548 €	32 000 €
TOTAL	177 548 €	32 000 €

19. Ventilation de l'effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	579
Non cadres	39
TOTAL	618

20. Evènements postérieurs à la clôture

20.1 Transformation de la société

Le 17 novembre 2020, la société OCTO Technology a été transformée en une société par actions simplifiée par son Associé Unique, dans un but d'harmoniser la gouvernance de la Société au reste des sociétés du Groupe Accenture. Il n'y a pas de changement dans l'activité de la Société.